

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Notrac Blox

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation:** CH-2014-0035

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** CH-0009605-0000

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Notrac Blox Contrac Blox Hawk Blox Tomcat Blox Notrac Wax Block Bait Notrac Super Size Wax Block Bait Notrac Super Size Blox Contrac Super Size Blox Tomcat Super Size Blox Hawk Super Size Blox
---------------------------------	---

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bell Laboratories Netherlands B.V.
	Adresse	De Cuserstraat 93 1081 CN Amsterdam autre: Netherlands
Numéro de l'autorisation		CH-2014-0035
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0009605-0000
Date de l'autorisation		21/07/2014
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2025

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Bell Laboratories, Inc
Adresse du fabricant	6501 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	6501 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis d'Amérique

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	Bell Laboratories Inc.
Adresse du fabricant	6501 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	6501 N Towne Rd WI 53598 Windsor États-Unis d'Amérique

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB – Appât sous forme de bloc (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination)..</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Utilisation N° 1 – Souris et/ou rats domestiques – Utilisateurs professionnels sans permis – à l'intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: Tous  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieurs
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Utilisation contre les rats : Jusqu'à 225 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 5 à 10 mètres Utilisation contre les souris : 5-28 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 2 à 4 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

---

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Pour les souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.

- Pour les rats : Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.

- *[Si disponible]* Suivre les éventuelles instructions supplémentaires indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Voir Section 5.2.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lors de la mise en place de postes d'appâts à proximité de réseaux d'évacuation des eaux, s'assurer de l'absence de contact de l'appât avec l'eau.

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Voir Section 5.4.

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Voir Section 5.5.

### **4.2. Description de l'utilisation**

**Tableau 2. Utilisation N° 2 – Souris et/ou rats domestiques – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – à l'intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Tous  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieurs
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables - Postes d'appâtage couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Utilisation contre les rats : Jusqu'à 225 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 5 à 10 mètres Utilisation contre les souris : 5-28 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 2 à 4 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées (par ex. usagers de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.

- Envisager des mesures de lutte préventive (par ex. obturer les trous, écarter toute nourriture et boisson et les placer aussi loin que possible) afin d'augmenter les chances d'ingestion du produit et réduire la probabilité d'une ré-invasion.
- Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lors de la mise en place de postes d'appâts à proximité de réseaux d'évacuation des eaux, s'assurer de l'absence de contact de l'appât avec l'eau.

#### **4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Voir Section 5.4.

#### **4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Voir Section 5.5.

### **4.3. Description de l'utilisation**

**Tableau 3. Utilisation N° 3 – Souris et/ou rats – Utilisateurs professionnels sans permis – à l'extérieur autour des bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Tous  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: tous

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur À l'extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Utilisation contre les rats : Jusqu'à 225 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 5 à 10 mètres Utilisation contre les souris : 5-28 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 2 à 4 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des intempéries (pluie, neige, etc.). Placer les stations d'appâts dans des zones non inondables.
- Pour les souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.
- Pour les rats : Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine ensuite, pour vérifier que l'appât est accepté, que les stations sont intactes et pour retirer les rongeurs morts. Recharger en appâts si nécessaire.
- Remplacer dans les stations tout appât abîmé par l'eau ou sali.
- *[Si disponible]* Suivre les éventuelles instructions supplémentaires indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers de rongeurs.

#### 4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lors de la mise en place de stations d'appâts à proximité d'eaux de surface (par ex., rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de réseaux d'évacuation des eaux, s'assurer de l'absence de contact de l'appât avec l'eau.

#### 4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Voir Section 5.4.

#### 4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Voir Section 5.5.

### 4.4. Description de l'utilisation

**Tableau 4. Utilisation N° 4 – Souris et/ou rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – à l'extérieur autour des bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Tous  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  À l'extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables - Postes d'appâtage couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous  Dilution (%): 0

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Utilisation contre les rats : Jusqu'à 225 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 5 à 10 mètres</p> <p>Utilisation contre les souris : 5-28 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 2 à 4 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâts dans des zones non inondables.
- Remplacer dans les postes tout appât abîmé par l'eau ou sali.
- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Pour une utilisation à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés à des endroits stratégiques pour réduire au minimum l'exposition des espèces non ciblées
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de réexaminer la zone toutes les 4 semaines au plus tard afin d'éviter toute sélection d'une population résistante.
- [Si disponible] Suivre les éventuelles instructions supplémentaires indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.4.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées (par ex. usagers de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.
  - Envisager des mesures de lutte préventive (par ex. obturer les trous, écarter toute nourriture et boisson et les placer aussi loin que possible) afin d'augmenter les chances d'ingestion du produit et réduire la probabilité d'une ré-invasion.
  - Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
  - Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers de rongeurs.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinvasion lorsque d'autres méthodes de contrôle ont montré leur insuffisance.
  - La stratégie d'appâtage permanent est revue périodiquement dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et de la l'évaluation du risque de réinfestation.

---

#### **4.4.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lors de la mise en place de stations d'appâts à proximité d'eaux de surface (par ex., rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de réseaux d'évacuation des eaux, s'assurer de l'absence de contact de l'appât avec l'eau.

#### **4.4.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Voir Section 5.4.

#### **4.4.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Voir Section 5.5.

### **4.5. Description de l'utilisation**

**Tableau 5. Utilisation N° 5 – Rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – zones ouvertes à l'extérieur et décharges/déchetteries à ciel ouvert**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  Zones ouvertes à l'extérieur et décharges/déchetteries à ciel ouvert
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâts inviolables - Postes d'appâtage couverts et protégés

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Utilisation contre les rats : Jusqu'à 225 g d'appât par poste d'appâtage, les postes étant espacés de 5 à 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâts dans des zones non inondables.
- Remplacer dans les postes tout appât abîmé par l'eau ou sali.
- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Pour une utilisation à l'extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés à des endroits stratégiques pour réduire au minimum l'exposition des espèces non ciblées
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de réexaminer la zone toutes les 4 semaines au plus tard afin d'éviter toute sélection d'une population résistante.
- [Si disponible] Suivre les éventuelles instructions supplémentaires indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

#### 4.5.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées (par ex. usagers de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs. [conformément, le cas échéant, au code de bonnes pratiques concerné].
- Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers de rongeurs.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinvasion lorsque d'autres méthodes de contrôle ont montré leur insuffisance.
- La stratégie d'appâtage permanent est revue périodiquement dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et de la l'évaluation du risque de réinfestation.

---

#### **4.5.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lors de la mise en place de stations d'appâts à proximité d'eaux de surface (par ex., rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de réseaux d'évacuation des eaux, s'assurer de l'absence de contact de l'appât avec l'eau.

#### **4.5.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Voir Section 5.4.

#### **4.5.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Voir Section 5.5.

### **4.6. Description de l'utilisation**

**Tableau 6. Utilisation N° 6 – Rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – Réseaux d'eaux usées**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Tous
Domaine(s) d'utilisation	autre: Autres  Réseaux d'eaux usées
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à attacher ou mettre en place dans des stations d'appâts empêchant l'appât d'être en contact avec les eaux usées. - Postes d'appâtage couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir ci-dessous  Dilution (%): 0

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Jusqu'à 225 g par trou d'homme</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Emballage de 3 kg minimum : Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 50g, 28g, 100g, 150g et 225g dans un seau en polyéthylène haute densité (HDPE), une boîte en carton, une boîte en aggloméré ou un sachet en plastique polyéthylène avec fermeture ziploc - 3 à 25kg.

#### **4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les appâts doivent être mis en place de façon à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec l'eau et ne soient pas entraînés par l'écoulement.

#### **4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.6.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.6.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Voir Section 5.3.

#### **4.6.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Voir Section 5.4.

---

**4.6.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Voir Section 5.5.

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

#### Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lire et se conformer aux informations sur le produit, ainsi qu'à toute information accompagnant le produit ou fournie par le point de vente, avant de l'utiliser.
- Effectuer une enquête pré-appâtage dans la zone infestée et une évaluation du site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs zones d'activité et déterminer la cause probable et l'ampleur de l'infestation.
- Éliminer toute nourriture facilement accessible aux rongeurs (par ex. grains répandus ou déchets de nourriture). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit devrait uniquement être utilisé en tant que partie d'un système de gestion intégrée des nuisibles comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et des méthodes physiques de lutte le cas échéant.
- Le produit devrait être placé dans le voisinage immédiat des endroits où l'activité des rongeurs a été préalablement identifiée (par ex. voies de déplacement, sites de nidification, de nourrissage, trous, terriers, etc.).
- Lorsque c'est possible, les stations d'appâts doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les stations d'appâts doivent être clairement étiquetées aux fins de montrer qu'elles contiennent des rodenticides et ne doivent être ni déplacées ni ouvertes (voir Rubrique 5.3 pour les informations devant figurer sur l'étiquette).
- L'appât devrait être fixé de telle sorte qu'il ne puisse être traîné en dehors de la station.
- Conserver le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments, boissons, nourriture pour animaux, ainsi que de tout ustensile et surface en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
- Il appartient à l'opérateur de déterminer, en fonction des résultats de l'enquête préalable au traitement, la fréquence des inspections de la zone traitée. - Cette fréquence devrait être cohérente avec les recommandations indiquées par le code de bonnes pratiques concerné.
- Si le prélèvement d'appât est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager le déplacement des postes d'appâts à d'autres endroits et la possibilité de choisir une autre formulation d'appât.
- Si, au terme d'une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs n'est constaté, il est nécessaire d'identifier la cause probable de l'échec. Dès lors que d'autres éléments ont été écartés, il est vraisemblable qu'il existe des rongeurs résistants. Envisager alors l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges comme mesure de remplacement dans la lutte anti rongeurs.

#### Utilisateurs professionnels sans permis

- Lire et se conformer aux informations sur le produit, ainsi qu'à toute information accompagnant le produit ou fournie par le point de vente, avant de l'utiliser.
- Effectuer une enquête pré-appâtage dans la zone infestée et une évaluation du site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs zones d'activité et déterminer la cause probable et l'ampleur de l'infestation.
- Éliminer toute nourriture facilement accessible aux rongeurs (par ex. grains répandus ou déchets de nourriture). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit devrait uniquement être utilisé en tant que partie d'un système de gestion intégrée des nuisibles comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et des méthodes physiques de lutte le cas échéant.
- Envisager des mesures de lutte préventive (par ex. obturer les trous, écarter toute nourriture et boisson et les placer aussi loin que possible) afin d'augmenter les chances d'ingestion du produit et réduire la probabilité d'une ré-invasion.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- 
- Les stations d'appâts devraient être placées dans le voisinage immédiat des endroits où l'activité des rongeurs a été préalablement identifiée (par ex. voies de déplacement, sites de nidification, de nourrissage, trous, terriers, etc.).
  - Lorsque c'est possible, les stations d'appâts doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
  - Les stations d'appâts doivent être clairement étiquetées aux fins de montrer qu'elles contiennent des rodenticides et ne doivent être ni déplacées ni ouvertes (voir Rubrique 2.3 de First Renewal PAR pour les informations devant figurer sur l'étiquette).
  - [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est en cours d'utilisation dans des zones accessibles au public, celles-ci doivent être identifiées durant la période de traitement et une notice expliquant les risques empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant et indiquant les mesures de premiers secours en cas empoisonnement doit être tenue à disposition à côté des appâts.
  - L'appât devrait être fixé de telle sorte qu'il ne puisse être traîné en dehors de la station.
  - Conserver le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
  - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
  - Placer le produit à l'écart des aliments, boissons, nourriture pour animaux, ainsi que de tout ustensile et surface en contact avec ces derniers.
  - Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
  - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
  - Si le prélèvement d'appât est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager le déplacement des postes d'appâts à d'autres endroits et la possibilité de choisir une autre formulation d'appât.
  - Si, au terme d'une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs n'est constaté, il est nécessaire d'identifier la cause probable de l'échec. Dès lors que d'autres éléments ont été écartés, il est vraisemblable qu'il existe des rongeurs résistants. Envisager alors l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges comme mesure de remplacement dans la lutte anti rongeurs.
  - Retirer les appâts non consommés ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.
  - Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Ne pas utiliser dans les secteurs où une résistance à la substance active est soupçonnée.
- Les produits ne seront pas utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser de manière cyclique différents anticoagulants dont la puissance est comparable ou plus faible pour éviter toute résistance. Pour une utilisation cyclique, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas nettoyer à l'eau les stations ou ustensiles d'appâtage employés dans les postes d'appâts couverts et protégés entre les applications.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets spéciaux.

Appâtage permanent: L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinvasion lorsque d'autres méthodes de contrôle ont montré leur insuffisance.

- La stratégie d'appâtage permanent est revue périodiquement dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et de la l'évaluation du risque de réinfestation.
- Les sites soumis à un régime d'appâtage permanent doivent être inspectés régulièrement conformément aux instructions de l'étiquette du produit. La période entre les visites doit être déterminée par le technicien

---

responsable mais ne sera pas plus longue que toutes les quatre semaines lorsque l'appâtage permanent est effectué à l'extérieur.

#### **Utilisateurs professionnels sans permis**

- Lorsque possible, avant de procéder au traitement, informer toutes les personnes susceptibles d'être concernées de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Pour diminuer le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer fréquemment les rongeurs morts au cours du traitement (par ex. au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne seront pas utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser des appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestations de rongeurs ou le suivi d'activités de rongeurs.
- Les informations du produit (c.-à-d. étiquette et/ou dépliant) indiqueront de façon claire que le produit ne peut être vendu au public (par ex. via la mention « Pour professionnels uniquement »).
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations du produit (c.-à-d. étiquette et/ou dépliant) recommanderont de façon claire que lorsque le produit est soupçonné de manquer d'efficacité à la fin du traitement (autrement dit, quand une activité de rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur devrait chercher conseil auprès du fournisseur du produit ou faire appel à un prestataire de lutte contre les nuisibles.
- Ne pas nettoyer à l'eau les stations d'appâts entre les applications.
- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets spéciaux.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements de gencives. Dans les cas graves, des ecchymoses peuvent apparaître et du sang peut être présent dans les selles ou les urines.
- Antidote : Vitamine K1 administrée par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas d'exposition :
  - cutanée, laver la peau avec de l'eau puis avec de l'eau savonneuse.
  - oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage ophtalmique ou de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
  - orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette du produit.
- Dangereux pour la faune.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

#### **Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides**

- Éliminer le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés comme déchet spécial.
- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains
- Le port de gants est recommandé.

---

**Utilisateurs professionnels sans permis**

- Eliminer le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés comme déchet spécial.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. - Conserver le récipient fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Stocker dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 3 ans

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants sont efficaces de 4 à 10 jours après la consommation de l'appât.

Les rongeurs peuvent être vecteurs de maladies. Ne pas les toucher à mains nues : porter des gants ou utiliser des pinces pour éliminer les cadavres.

- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.